

# Fédération Nationale des Infirmiers



Paris, le 10 avril 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **La FNI applaudit l'adoption par les députés contre l'avis du gouvernement de l'amendement visant à supprimer l'Ordre national des infirmiers et dénonce les arguments perfides de la ministre**

L'amendement au projet de loi santé sur la suppression de l'Ordre national des infirmiers (Oni) porté par la députée apparentée socialiste Annie Le Houerou, a été adopté par l'Assemblée nationale lors de la séance nocturne de jeudi par 19 voix contre 10, contre l'avis du gouvernement.

Marisol Touraine, ministre de la Santé, qui a plaidé devant les parlementaires pour la cause de l'Oni en prétendant que la nouvelle équipe « *avait réalisé un travail d'apaisement* » n'a donc heureusement pas été suivie.

La Fédération Nationale des Infirmiers, première organisation représentative des infirmiers libéraux, se félicite de ce vote qu'elle considère comme une victoire pour la démocratie.

La FNI salue le courage de la députée qui a su prendre une position ferme. Annie Le Houerou est en effet particulièrement bien placée pour apprécier ce dossier puisqu'elle a présidé un groupe de travail sur le sujet en 2013. Elle a su rappeler « *la mauvaise gestion de l'Ordre* », son « *défait de représentativité* » et les « *tensions dans la profession* » que son maintien ne manquerait pas de renforcer.

La ministre de la Santé, qui n'a jamais rendu public le rapport Le Houérou, avait annoncé en février 2014 « *avant l'été une proposition de loi rendant facultative l'adhésion à l'Ordre infirmier* ».

Marisol Touraine a rétrogradé hier en prétendant que la contestation de l'Ordre venait « *presque exclusivement des infirmières salariées* » et a tenté de faire valoir que « *Nous avons besoin de structures qui régulent* ».

La FNI dénonce le revirement de la ministre qui face aux difficultés qu'elle rencontre avec son projet de loi, attend en réalité de l'Ordre national des infirmiers qu'il devienne la caution de sa politique via les nouvelles instances que prévoit le projet de loi.

La FNI dénonce les mensonges et la manœuvre de la ministre qui masque sa volonté de subordonner les infirmières libérales sous représentées dans l'Ordre infirmier en les soumettant à l'autorité du médecin, conforté par la loi dans son rôle de « *pivot du système de santé* ».

La FNI maintient que ce projet d'un médecin-patron érigé en « *tour de contrôle* » du secteur libéral se retournera contre l'ensemble des acteurs du secteur libéral, y compris contre les médecins. Aujourd'hui seuls interlocuteurs privilégiés de l'administration, ils seront demain à la main de l'État, contraints à rendre compte pour tous et se verront dans l'obligation de faire.

## *Fédération Nationale des Infirmiers*

La FNI souhaite vivement que la suppression de l'Oni soit confirmée lors de la poursuite de l'examen du texte au Sénat et appelle dans cette attente à la résistance.

Signez la pétition sur : <http://goo.gl/IZGAUo> .

### **Contact presse**

Fédération Nationale des Infirmiers

01 47 42 94 13